

Correspondance entre le gouvernement ou le département des travaux publics et les gérants des chemins de fer du gouvernement, dans la Nouvelle-Ecosse, au sujet de l'administration des dits chemins et du tarif sur ces mêmes chemins ;

Correspondance au sujet de l'établissement de bureaux d'examineurs pour accorder des certificats aux maîtres et seconds de navires de mer ;

Correspondance entre la Maison de la Trinité de Montréal et la police riveraine à Montréal ou toute autre personne au sujet de la régates à Lachine, l'automne dernier ;

Etats annuels des affaires des banques d'épargnes de la cité et du district de Montréal, de Northumberland et Durham et de la Caisse d'Economie de Notre Dame de Québec ;

Etats annuels des affaires des compagnies des chemins de fer du Nord du Canada et du St. Laurent et de l'Ontario ;

Listes des noms des actionnaires de la Banque de la cité de Montréal, et de la banque de l'Amérique Britannique du Nord ;

Rapport de la compagnie d'assurances mutuelles contre le feu de Toronto dite du Castor ;

Compte des deniers reçus pour des bills privés dans ce parlement ;

Etat général des baptêmes, mariages et sépultures dans certains districts.

Sur motion de M. *Brousseau*, le dit rapport est adopté.

L'hon. M. *Dunkin* met devant la Chambre, par ordre de Son Excellence, le rapport du ministre de l'Agriculture pour l'année de calendrier 1870.

Le bill (No. 56) relatif à certaines banques dans les provinces de Québec et Ontario est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois et passé.

Le bill (No. 55) pour donner des facilités additionnelles pour le dépôt d'épargnes à intérêt avec la garantie du gouvernement, et pour l'émission et le rachat de billets de la Puissance est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, lus une troisième fois, et passé.

L'honorable Sir *George E. Cartier*, du comité auquel ont été renvoyés le bill (No. 12) pour amender l'acte passé dans la 31^e année du règne de Sa Majesté, chap. 66, relatif aux étrangers et à la naturalisation, et le bill (No. 23) relatif à la naturalisation de certains étrangers, rapporte que le comité a combiné les dispositions des dits bills en un seul et même bill.

Sur motion de l'honorable Sir *George E. Cartier*, il est ordonné que le dit bill soit examiné en comité général à la présente séance de la Chambre, aujourd'hui.

Le bill (No. 61) relatif aux poids et mesures est examiné en comité général, amendé, rapporté, les amendements sont adoptés, le bill est lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 62) pour permettre l'usage du système métrique est examiné en comité général, rapporté, lu une troisième fois, et passé.

Le bill (No. 69) pour amender l'acte du revenu de l'intérieur de 1868 et pour modifier les droits d'excise exigibles dans la province de Manitoba est examiné en comité général, amendé, rapporté, et les amendements sont adoptés.

Le dit bill est alors renvoyé de nouveau à un comité général, amendé de nouveau, rapporté, les amendements sont adoptés, et le bill est lu une troisième fois et passé.

Le Bill (No. 42) pour amender de nouveau l'acte pour assurer l'indépendance du Parlement est examiné en comité général et rapporté.

L'honorable Sir *George E. Cartier* propose que le dit bill soit maintenant lu une troisième fois.

M. *Blake* propose pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité avec instruction de pourvoir à ce qu'après la dissolution du présent parlement aucun commissaire salairé du chemin de fer intercolonial ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes.—Rejeté sur la division suivante :

Pour.

Messieurs Anglin, Barthe, Benoit, Blake, Bodwell, Bolton, Bourassa, Bowman, Burpee, Cheval, Crawford (Brockville), Delorme (St. Hyacinthe), Dorion, Ferris, Fournier, Galt Sir Alexander T., Geoffrion, Holton, Huntington, Jones (Leeds et Grenville), Killam, Little, Macdonald (Glengarry), MacFarlane, Mackenzie, Magill, Masson (Soulanges), McConkey, McDougall (Lanark), McMonies, Metcalfe, Mills, Morison (Victoria O.), Munroe, Oliver, Pâquet, Pelletier, Pickard, Pouliot, Pozer, Ross (Prince-Edouard), Ross (Wellington D. C.), Rymal, Scatcherd, Snider, Stirton, Thompson (Ontario), Tremblay, Wallace, Wells, White (Halton), Whitehead, Wright (York, Ontario, D. O.) et Young.—54.

Contre.

Messieurs Archambeault, Ault, Beaty, Bellerose, Bertrand, Blanchet, Bowell, Bown, Brown, Burton, Cameron (Inverness), Cameron (Peel), Caron, Cartier, Sir George E., Cimon, Costigan, Currier, Daoust, DeLorme (Provencher), Dobbie, Drew, Dufresne, Dunkin, Ferguson, Fortin, Gaucher, Gaudet, Gendron, Gibbs, Gray, Grover, Hincks, Sir Francis, Howe, Hurdon, Jackson, Keeler, Lacerte, Langevin, Langlois, Lapum, McDonald (Antigonish), McDonald (Lunenburg), McDonald (Middlesex), Masson (Terrebonne), McDougall (Trois Rivières), McMillan, Moffat, Morris, Morrisson (Niagara), O'Connor, Perry, Pinsonneault, Renaud, Ross (Champlain), Ross (Dundas), Ross (Victoria, N.-E.) Savary, Shanly, Simard, Simpson, Smith (Selkirk), Sproat, Stephenson, Street, Tilley, Tourangeau, Tupper, Webb, White (Hastings Est), Willson et Wright (Comté d'Ottawa).—71.

M. *Blake* propose de nouveau pour amendement que le bill soit renvoyé de nouveau à un comité général avec instruction de pourvoir à ce qu'après la dissolution du présent parlement aucune personne occupant une charge de profit au service du gouvernement d'aucune des provinces de la Puissance, telle que celle de registrateur, de shérif, de protonotaire, ou autre semblable, ne sera éligible comme membre de la Chambre des Communes.—Rejeté sur la division suivante :